



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-LEU

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2022

DELIBERATION N° : 15/14092022

**OBJET : Valorisation des sentiers du territoire –
Approbation du plan de financement.**

Présents :	26
Procurations :	08
Votants :	34
Abstentions :	0

NOTA : Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le :

Nombre des conseillers en exercice : 38



Le Président de séance
Bruno DOMEN

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi quatorze septembre à dix-sept heures vingt-cinq, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Bruno DOMEN – Maire.

Présents :

M.DOMEN Bruno (Maire)

Les Adjointes : M. GUINET Pierre Henri (1^{er} Adjoint), Mme BERNON Nadège (2^{eme} Adjointe), Mme DALLY Brigitte (3^{eme} Adjointe), Mme SILOTIA Jacqueline (5^{eme} Adjointe), M. AUBIN Jimmy (8^{eme} Adjoint), Mme ANAMALE Marie-Claude (9^{eme} Adjointe)

Les Conseillers Municipaux : Mme ALEXANDRE Marie née NJANJO, M. CODARBOX Jacky, M. ZETTOR Josian, Mme PLANESSE Nadine née PALAS, M. LEAR Elie, Mme FERARD Sylvie, M. LAURET Bruno, Mme DOMPY Brigitte, M. ELLIN Fabrice, Mme SORET Pascaline née GRONDIN, Mme VERMINARDI Mylène née GOAR, M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming, Mme ZITTE Nicolette, M. EUZET Jean-Paul, Mme BARBIN Suzelle, M. VIRAMA Stéphane, Mme LENCLUME Marjorie, M. RENE David, M. HODGI Claudio

Absents représentés :

- M. LUCAS Philippe (4^{eme} Adjoint) *procuration* à M. DOMEN Bruno (Maire)
- M. BADAT Rahfick (6^{eme} Adjoint) *procuration* à M. EUZET Jean-Paul (Conseiller)
- Mme. BELIN Gisèle (7^{eme} Adjointe) *procuration* à Mme ALEXANDRE Marie (Conseillère)
- M. MAILLOT Bertrand (10^{eme} Adjoint) *procuration* à Mme. SORET Pascaline (Conseillère)
- Mme HAMILCARO Annick (Conseillère) *procuration* à Mme DALLY Brigitte (3^{eme} Adjointe)
- Mme SINAPAYEL Marie Josée (Conseillère) *procuration* à M. LAURET Bruno (Conseiller)
- Mme VION Marie Claire (Conseillère) *procuration* à M. ZETTOR Josian (Conseiller)
- M. MARIVAN Serge (Conseiller) *procuration* à Mme BERNON Nadège (2^{eme} adjointe)

Absents :

- Mme PERMALNAICK Armande (Conseillère)
- M. ABAR Dominique (Conseiller)
- M. FELICITE Roland (Conseiller)
- M. MULQUIN Christophe (Conseiller)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame DALLY Brigitte, 3^{eme} adjointe a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des données chaque usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition aux informations qui le concernent. Pour l'exercice de ces droits merci de vous adresser au Délégué à la Protection des Données (dpo@mairie-saintleu.fr)

58, Avenue Général Lambert, BP 1004, 97898 Saint-Leu Cedex - 0262 34 80 03 – secretariat@mairie-saintleu.fr - www.saintleu.re



AFFAIRE N° 15/14092022**VALORISATION DES SENTIERS DU TERRITOIRE - PARTENARIAT AVEC L'IRT***Direction Education et Cadre de Vie / Sports***Le Maire expose :**

La Commune est parsemée de sentiers créant sur son territoire des cheminements entre le littoral et les hauteurs, vestiges d'une époque où le transport motorisé ou en commun n'était pas développé. Empruntés jadis par la population, bon nombre raconte une histoire et peuvent s'inscrire dans le patrimoine culturel de la Commune.

Certains sentiers revêtent également un intérêt sur le plan sportif ; des courses de montagne de type trail y sont ainsi organisées.

L'un des enjeux pour la Collectivité est de concilier le nécessaire développement de la Commune à la préservation d'une certaine authenticité du territoire. En effet, l'attractivité de ce dernier et l'accroissement de la population amène des mutations du paysage.

L'urbanisation qui progresse, impacte les itinéraires d'usage qui se traduit par des coupures sur le linéaire.

Aussi, la Commune envisage de réaliser un travail pour la sauvegarde et la valorisation de ses sentiers. Le défi consiste à conserver une continuité des itinéraires et de les mettre en valeur à travers des pratiques liées à la culture, aux sports, au loisir ou au tourisme.

Toutefois, avant d'arriver à ces objectifs, des étapes préalables sont nécessaires, notamment le recensement et la maîtrise foncière des sentiers. Ainsi, afin de l'accompagner dans sa démarche, la Collectivité a sollicité le concours de l'IRT (Ile Réunion Tourisme).

Cette dernière, régit par un statut associatif, concourt à la mise en œuvre de la politique touristique en matière de développement, d'aménagement et de promotion de la Réunion. Depuis quelques années, cette structure accompagne la valorisation et la pérennisation des sites et itinéraires publics qui servent de support aux activités de tourisme et de loisirs sportifs de nature. Elle pilote des opérations en termes d'études, de planification, d'aménagement susceptible de consolider et de perpétuer les sites et itinéraires en adéquation avec le tourisme et le loisir sportif de nature.

Ainsi, la collaboration avec l'IRT va permettre à la Commune de s'appuyer sur une expertise et un savoir-faire pour mener à bien son projet de valorisation des sentiers.

Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention de partenariat avec l'IRT (*en annexe*) ;
- D'autoriser le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Approuve la convention de partenariat avec l'IRT (*en annexe*) ;
- Autorise le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,

Saint-Leu, le 21 SEP. 2022

Le Président de séance,


BRUNO DOMEN